COMMUNE DE RUE	**MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET FINANCIER**

Conseil général du :	9 décembre 2026
Ordre du jour n° :	7
Énoncé :	Crédit pour la mise à jour et l'harmonisation des PAL communaux (4)
Type de crédit :	Investissement
Annexe (s) :	Notice explicative du bureau d'urbanisme
Conseiller communal en charge du projet :	Andrea Bagnuoli

1. Introduction

Le projet consiste à harmoniser les plans d'aménagement locaux en vigueur dans les quatre communes avant la fusion. Pour éviter tout malentendu, il faut préciser que cette démarche ne vise pas à modifier ou unifier les critères de référence en matière d'aménagement du territoire et des constructions mais bien de réunir l'aménagement du territoire sous les mêmes conditions-cadres et mettre à jour les thématiques essentielles et contraignantes (Mobilité Energie, etc.). Les limites de zone, les affectations et les IBUS devraient être maintenus conformément aux PAL actuels. D'autre part, le plan directeur cantonal et le plan directeur régional n'offrent aucune possibilité d'extension des zones à construire dans un espace estimé à 15-20 ans. Les objectifs reposent uniquement sur la mise à jour des outils communaux afin de respecter les bases légales et de ne pas se retrouver pénalisés par des mesures plus extrêmes comme c'est aujourd'hui le cas pour le périmètre d'Auboranges qui est partiellement frappé d'un blocage. Nous devons également anticiper sur de potentielles modifications de zone pour les bâtiments scolaires actuels qui pourraient changer d'affectation dans un avenir proche. Des mesures plus factuelles vont également affecter le nouveau PAL. On citera : le déclassement du village de Promasens du périmètre ISOS, la récupération du morcellement de la ZIG après la construction de la caserne des pompiers à Rue, les adaptations après la révision partielle du PAL de Rue en 2022 et surtout le changement d'affectation des bâtiments scolaires dans les diverses localités de la commune.

2. Description du projet

Le projet repose sur deux étapes de base : 1° L'élaboration du dossier directeur qui vise comme objectif de représenter un futur souhaité, rationnel et prospectif pour le nouveau territoire. 2° L'élaboration du dossier d'affectation afin de retranscrire le dossier directeur dans le PAL harmonisé et le RCU.

3. Coûts et conséquences financières

Ce projet d'harmonisation est conduit sur plusieurs années et exigera plusieurs allés et venus avec les services cantonaux compétents. Il est fort probable que des enquêtes et des études complémentaires soient encore demandées durant la procédure. Dans ce contexte, il est **impossible** d'adjuger les mandats sur la base d'une demande d'offres. Il est en revanche rappelé que si l'enveloppe initiale de CHF 200'000.00 s'avère insuffisante, l'exécutif doit présenter au CG une demande de crédit complémentaire.

Montant brut de la dépense	CHF	Fr. 200'000.00
./ Subventions à recevoir	CHF	Fr. 0.00
./. Autres participations à recevoir	CHF	Fr. 0.00
Montant net à charge de la commune	CHF	Fr. 200'000.00

COMMUNE DE RUE

MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET FINANCIER

L'utilisation du crédit est étalée sur les exercices comptables 2027 à 2030 au moins
et à raison d'environ Fr. 50'000.00 par année.
L'amortissement comptable ne débutera que lorsque le projet sera approuvé par la Direction cantonale concernée. Il sera imputé aux comptes de résultat sous la rubrique *7900.3320.90 Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles du PA*.
Le taux d'amortissement applicable est de 10%.

4. Préavis de la commission financière

Le préavise de la commission financière est requis.

5. Préavis de la commission de l'aménagement

Le préavis de la commission de l'aménagement est requis.

6. Remarques complémentaires

Nous remercions les membres du Conseil général de lire attentivement la notice explicative du bureau d'urbanisme.

Document sans signature.